



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL ET PAROISSIAL DE ST-VALÉRIEN

Le 29 novembre 2011

Volume 33 Numéro -07-

VIE PAROISSIALE :

VOS OFFRANDES :

Semaine du 13 novembre :	231.67\$
Semaine du 20 novembre :	136.80\$

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS :

Semaine du 4 décembre :

Dimanche 4 décembre 9h30
Feu Jeannine Caron – Marie-Rose Caron (ici)
Feu Thérèse Desjardins – Françoise, Ghislain Voyer (ext)

Semaine du 11 décembre :

Dimanche 11 décembre 9h30
Feu Wilfrid Caron – Son épouse Lucille (ici)
Feu Bernadette Dubé – Émilien Landry (ext)

LES LAMPES DU SANCTUAIRE :

Semaine du 4 décembre :	Lucienne Fournier
Semaine du 11 décembre :	S.B.

NOUVEAUX BAPTISÉS :

Constance Yvette Côté Gagné fille d'André Gagné et de Marie-Eve Côté née le 10 janvier 2011 et baptisée le 20 novembre.

Félix Longchamps fils de David Longchamps et de Lucie Côté né le 21 juillet 2011 et baptisé le 20 novembre.

Félicitations aux nouveaux parents

Bonnes semaines à vous tous

Réjeanne Dion

PANIER DE NOËL :

Les personnes et les familles qui veulent recevoir un soutien alimentaire (panier de Noël) sont priées d'adresser leur demande au bureau de la Fabrique. Il s'agit d'écrire sa demande en indiquant le nombre de personnes dans la famille, l'âge des enfants, votre adresse et votre numéro de téléphone où on peut vous rejoindre.

ASSEMBLÉE DES PAROISSIENS ET DES PAROISSIENNES :

Veillez prendre note qu'une assemblée des paroissiens et des paroissiennes aura lieu pour élire de nouveaux membres au Conseil de Fabrique :

- St-Eugène, après la messe paroissiale du 4 décembre
- St-Fabien, après la messe paroissiale du 4 décembre
- St-Valérien, après la messe paroissiale du 11 décembre
- Bic, après la messe paroissiale du 11 décembre.

Pour chacune de nos paroisses, c'est important d'avoir un bon conseil de fabrique pour faire face aux défis d'aujourd'hui.

Benoît Hins, curé

TEMPS DE L'AVENT :

Avec le dernier dimanche de novembre, nous commençons le temps de l'Avent qui a pour thème cette année « *L'HEURE EST VENUE, DONNE UN SIGNE !* ». Au cœur de la célébration eucharistique, après la prière universelle, une bougie sera allumée à chaque dimanche pour signifier notre désir de porter des signes de justice, de patience, de joie, d'accueil. Un *GRAND LIVRE DES SIGNES* sera disposé dans l'église où nous pourrons écrire les signes de justice, de patience, de joie et d'accueil que nous voulons poser pour nous préparer à Noël.

Le Comité de liturgie



QUELQUES TRUCS POUR UN ÉCO-NOËL ! **LA CHRONIQUE DE MYLÈNE, ÉCO-CONSEILLÈRE !**

- Minutez vos lumières extérieures de 17h00 à 12h00 ;
- Favorisez un sapin naturel – *plusieurs organismes les récupèrent après Noël, informez-vous !*
- Décorez avec ce que vous avez en main : **décorations** de l'an passé, bijoux, cocottes, bricolages d'enfants... **Soyez créatif !**
- **Covoiturez** pour aller au party de familles ;
- Faites connaître les **artisans locaux** lors de l'achat de cadeaux, cartes de souhaits ou encore, favorisez les **cartes virtuelles** ;
- Utilisez des **sacs-cadeaux**, ils se **réutilisent** – *les papiers métalliques ne se recyclent pas !* Priorisez un **cadeau utile**, produit au **Québec**, fait par un **artisan** ou par **vous-même**... qui encourage la **culture**, favorise l'**économie locale**,... et qui ne soit pas **suremballé** !

Source : Équiterre

<http://www.equiterre.org/geste/noel-ecolo-colore>

Mylène Joncas
Éco-conseillère,
Conseillère en développement durable,
Corporation de développement de St-
Valérien

ÉCOCENTRE :

L'entente avec Rimouski pour l'utilisation de l'Écocentre comprend aussi l'utilisation du service en ligne Dons de biens réutilisables, à l'adresse suivante :

<http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteur/web/VilledeRimouski/fr/citoyens/nav/environnement/dons.html>

BACS BLEUS :

Le conseil municipal rappelle aux citoyens que les bacs bleus pour la récupération demeurent la propriété de la Municipalité, mais que la responsabilité de ceux-ci revient à chacun des contribuables. Dans l'éventualité où un bac est endommagé ou n'est plus, le citoyen devra déboursier un montant d'environ 85\$, prix coûtant du bac, pour en avoir un autre.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT # 2004-200 CONCERNANT LES BRÛLAGES :

Définition : Aux fins du présent règlement, les mots suivants signifient :

Brûlage : Tout feu qui n'est pas allumé dans un grill, un barbecue, un foyer possédant une grille pare-étincelles devant l'âtre et au sommet de la cheminée, dont les ouvertures du grillage ne dépassent pas 5 mm x 5 mm, et une installation conçue à cette fin et munie d'un pare-étincelles dont les orifices ont moins de un (1) centimètre.

Permis de brûlage : Autorisation officielle écrite, émise par l'officier responsable de la Municipalité, requise par le demandeur pour faire un brûlage.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) : Organisme privé à but non lucratif, constitué en vertu de la 3^e partie de la Loi des compagnies du Québec, chargé, par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de la protection des forêts contre le feu.

Brûlage de type domestique :

- Brûlage visant à détruire un amas de résidus de matières ligneuses ou autres combustibles, à la suite d'un nettoyage sur un terrain résidentiel ou de villégiature;
- Brûlage d'abattis suite au défrichage d'un terrain en vue de la construction d'une bâtisse non commerciale telle que maison, chalet, remise;
- Feu de camp, feu de cuisson, feu de joie, feu pour chasser les moustiques;
- Feux pour célébrer des événements tels que la Saint-Jean-Baptiste ou la Fête du Canada;
- Feux d'artifice.

Brûlage de type industriel :

- Brûlage effectué lors d'activités à caractère industriel telles que défrichage pour le passage d'une route ou d'un dégagement de route, l'érection d'une ligne de transport d'énergie, la construction d'une bâtisse à visée commerciale ou dans le but d'être vendue, les travaux d'amélioration de cours d'eau, etc.;
- Brûlage d'abattis à des fins agricoles et dont les visées sont commerciales ou industrielles;
- Brûlage sylvicole (débris forestiers, andains);
- Brûlage dans les bleuetières.

Indice d'inflammabilité : L'indice d'inflammabilité représente le danger d'incendie déterminé par la SOPFEU pour le territoire de la Municipalité. Il fait référence à la facilité avec laquelle les combustibles s'enflamment et brûlent sans égard à la quantité.

Permis de brûlage :

Toute personne doit obtenir un permis de brûlage délivré par l'officier responsable de la Municipalité avant de faire un brûlage et ce à tout moment de l'année, pour les deux (2) types de brûlage.

Toutefois, pour les brûlages de type industriel, toute personne doit, pour la période du 1^{er} avril au 15 novembre, adresser sa demande de permis auprès de la SOPFEU.

Amendes :

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

- Dans le cas d'une personne physique, d'une amende de cent dollars (100\$) pour une première infraction et d'une amende de deux cents dollars (200\$) pour chaque récidive;
- Dans le cas d'une personne morale, d'une amende de deux cents dollars (200\$) pour une première infraction et d'une amende de quatre cents dollars (400\$) pour chaque récidive.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

AVERTISSEMENT :

Il est strictement interdit de souffler de la neige d'un côté à l'autre du chemin ou de déposer de la neige en bordure du chemin, car cela peut s'avérer dangereux pour les usagers de la route. Le fait de poser ces gestes constitue une infraction au code de la sécurité routière ainsi qu'au règlement municipal concernant les nuisances.

PRÊTS POUR L'HIVER !

La coordonatrice aux relations communautaires de la Sûreté du Québec, poste de Rimouski-Neigette, Chantal Joubert, donne aux citoyens des conseils de la sécurité qui s'appliquent à la saison hivernale déjà à nos portes. Elle rappelle qu'avec l'arrivée de la neige, les citoyens ont l'obligation de dégager et déglacer les vitres, de chaque côté du véhicule, de même que le pare-brise et la lunette arrière, de façon à ce que ces endroits soient libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité. Les feux arrière et la plaque minéralogique de l'auto doivent également être nettoyés. De plus, les pneus d'hiver seront obligatoires à compter du 15 décembre.

Robert St-Pierre,
Directeur des travaux publics

RECHERCHE :

Je recherche une personne pour faire une coupe de bois (moitié-moitié). Avec protection de régénération, érable, bouleaux et sapin. Si intéressé : 418 750-8652.

Christian Beaulieu

ATELIER LIBRE DE PEINTURE ACRYLIQUE :

Vous avez un intérêt pour la peinture à l'acrylique, vous avez le goût de vous exprimer ou tout simplement expérimenter.

Des ateliers libres de peinture acrylique sous la supervision de Diane Hudon auront lieu à la Porte Dorée, 175 rue Dumais à Rimouski. Il y a des disponibilités aux dates suivantes :

- Les jeudis 17 novembre 1, 8 et 15 décembre 2011, de 13h00 à 16h00
- Les samedis 19, 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre 2011, de 13h00 à 16h00

Ce style d'atelier permet :

- De participer à un atelier seulement (ou plus, selon votre disponibilité)
- D'expérimenter sans trop investir (le matériel est fourni, sauf la toile)
- D'évoluez à votre rythme et selon votre style
- Des échanges avec d'autres participants
- De travailler dans un local adapté

Pour en savoir plus (418) 869-3518.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : www.diahudon.com

Là ou l'intuition et la créativité sont au rendez-vous

Diane Hudon, tél : 418 869-3518

Courriel : diahudon@globetrotter.net

LE « JASEUR » :

Veillez prendre note que vous pouvez déposer vos communiqués pour la prochaine parution du « Jaseur » au plus tard **vendredi 9 décembre 2011 à 17h00** au 4 avenue du Vallon à St-Valérien.

Veillez prendre note que le « JASEUR » paraîtra deux semaines consécutives (le 13 et 20 décembre). Il fera ensuite relâche pour le temps des fêtes pour reprendre le mardi 10 janvier 2010.

Christine et Jocelyn Chabot,
responsables

VOUS AVEZ ENTRE 12 ET 17 ANS ?

Vous avez entre 12 et 99 ans et vous souhaitez vous mettre en forme tout en vous amusant ? Inscrivez-vous au Zumba dès janvier 2012 en téléphonant à Julie Guilloux au 418 736-5604 ou par courriel à guillouxjulie@hotmail.fr. Le cours sera offert en collaboration avec l'école de danse Harmonia et la Corporation des sports et loisirs de St-Valérien le mercredi soir 20h00-21h00 ou le mardi soir 20h00-21h00 selon les préférences des participants. Téléphonnez à Julie pour laisser vos coordonnées et vos disponibilités, elle communiquera avec vous dès janvier 2012 pour fixer le début des cours qui sera offert au sous sol de l'église à chaque semaine.

Bienvenue aux filles, aux garçons, aux hommes et aux femmes de tout âge !

Diane Leclerc, corporation des sports et loisirs de St-Valérien

AMIES FERMIÈRES :

Ce mois-ci pour Noël, les membres Fermières iront manger au restaurant : Hôtel des Gouverneurs le 13 décembre à 11h30.

Il y aura échange de cadeaux pour celles qui le désirent. Celles qui sont intéressées à vous joindre à nous, veuillez donner vos noms avant le 8 décembre à Pauline Thériault 418 736-4401, Annette Fournier 418 736-8226.

Les conjoints sont invités.

Annette L. Fournier

INFO BIBLIO DE NOVEMBRE :

Nouveautés :

Roman

- Les loups de Staline par Mario Pelletier
- L'Ange aux ailes de cristal par Dominique Rebourg
- Bakou, derniers jours par Olivier Rolin
- Les murmures du tombeau par P.J. Lambert
- Double Disparition par Chrystine Brouillet

Roman Jeunesse

- Le journal d'Aurélié Laflamme tome 7
- L'Univers Fabuleux de Will Ghunde
- Vampirates tome 1 et 2
- La mer des monstres par Rick Riordan



Documentaire

- Michelle Obama Une authentique first Lady 923.73
- Philosophies en 30 secondes par Bary Loewer100 18278p
- Cuisines Rapides SOUPRES 641.813
- Vitrail techniques et outils pour développer vos capacités 748.5
- Cherchez la femme (nouvelles) 843.01 08036
- L'Amour Un jour, mon princesse viendra! J 152.41



Les livres de demande spéciale sont maintenant disponibles pour trois mois, donc plus d'un abonné pourront les lire.

Passez-nous voir selon l'horaire suivant :

Tous les dimanches de 10h30 à 11h30 et les mercredis de 19h00 à 20h30.

Vous pouvez aussi nous rejoindre au 418 736-8170.

La bibliothèque est située dans l'école primaire, en passant par la porte de côté. L'inscription est toujours gratuite.

Conte de Noël à la Bibliothèque

L'invitation est lancée aux enfants pour la soirée de conte de Noël à la bibliothèque municipale le 16 décembre 2011 de 18h30 à 20h00.

Les lutins du père Noël vont lire des contes de Noël.

Ensuite les enfants pourront confectionner un petit bricolage de Noël.

Goûté et surprises pour tous.

Aux parents intéressés un service de garde sera disponible sur place de 18h30 à 21h30 aux cout de 3\$ par enfants sur réservation au 418 736-4431.

À tous ceux qui aimeraient aider à ce que ce conte de Noël soit réussi. Donnés votre nom au 418 736-4431.



Chantal Paquet, responsable